



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
extraordinaire des délégués du 25 septembre 2019
à l'Auberge de la Croix Fédérale à St-Martin**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveysse pour le Réseau Santé et Social de la Veveysse :

Attalens : Alibert Philippe, Perroud Pierre-Alain, Savoy Michel

Bossonnens : Cordey Carole, Cottet Dominique, Menoud Anne-Lyse

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Colliard Damien, Della Marianna Gabriele, Grumser Steve, Maillard Daniel,

Granges : Michellod Savio, Prizzi Laurence

Remaufens : Tâche Jérôme, Herrera Patricio

St-Martin : Buchs Gérard, Borer Cédric

Semsaies : Monnard Aloïne

Le Flon : Cardinaux Christian, Gillard Jean

La Verrerie : Grandjean Pascal, Vial Thierry

Les membres du Comité de direction (CD) :

Cruchon Juliana, Ducrot Charles, Emonet Sylviane, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane, Wittenwiller Anne-Lise

La directrice du RSSV : Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveysse :

Attalens : Blunski André, Grandjean Cyril, Jolivet Françoise, Savoy Guillaume

Châtel-St-Denis : Genoud Christine,

Semsaies : Pittet Jonathan

Membres du Comité de direction (CD) : Furter Béatrice

Invités présents :

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable coordination : Aguet Marlène

Responsable service des curatelles : Rouge Olivier

Invités excusés :

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Responsable adjointe aide et soins à domicile : Iriarte Colette

Responsable immeubles : Colliard Louis

Responsable puériculture : Maillard Robotel Séverine

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messager : Jordil Valentin

La Gruyère : Pasquier Claire

Début : 20h00

Fin : 21h10

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2019
 4. Approbation des mandats de prestations concernant chacun des homes veveysans
 5. Présentation de l'avancement du projet « Avenir des EMS veveysans »
 - a. Organisation (rappel)
 - b. Objectifs du projet
 - c. Domaines-clés
 - d. Prochaines étapes
 6. Dépense extraordinaire (fonctionnement 2019) de Fr. 61'650.- pour le projet « Avenir des EMS veveysans »
 - a. Présentation détaillée des mandats externes justifiant la dépense
 - b. Approbation de la dépense
 7. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service, aux collaborateurs/rices du RSSV, aux partenaires du RSSV ainsi qu'aux représentants de la presse. Le Président excuse tout particulièrement Mme Furter, présidente du comité.

Le Président remercie tout particulièrement la commune hôte et l'auberge de la Croix Fédérale pour leur accueil. La parole est passée à M. Buchs, syndic de la commune de St-Martin pour annoncer le verre d'amitié en fin de séance.

Toutes les communes sont représentées : **37** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue **19**. Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

M. le Président informe que, comme à l'accoutumée, l'assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

M. le Président mentionne que le point 7 sera complété par M. Menoud, président de la commission immeuble.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et à l'ordre du jour.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Jérôme Tâche et Philippe Alibert sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée.**

3. Approbation du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2019

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **Le PV est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

4. Approbation des mandats de prestations concernant chacun des homes veveysans

Jusqu'alors, la relation entre les EMS et les communes était orchestrée par une convention, établie en juin 2014 entre les EMS du district et chacune des neuf communes signataires. Comme le stipule l'article 8 al. 4 de ladite convention, « *les communes s'engagent cependant à mettre sur pied, au plus tard le 1er janvier 2019, une association de communes chargée de remplir les obligations fixées à l'article 9 LEMS. La présente convention est réputée résiliée dès la création de l'association de communes.* ». La question de l'association de communes ayant trouvé réponse, il appert que la convention est réputée résiliée au 31.12.2017.

D'entente entre la direction des EMS et celle du RSSV, s'est constitué un groupe de travail composé des directeurs des EMS, de la présidente du comité de direction, de la directrice, ainsi que de la responsable finances du RSSV, dans le but de régler la relation au travers d'un mandat de prestations. S'inspirant d'un modèle transmis par l'AFIPA ainsi que des travaux de Mme Kolly, collaboratrice au département de la santé publique, le groupe a opté pour une proposition de mandat qui ne remette pas en question les conditions du personnel ni celles d'exploitation telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui dans chacune des institutions tout en instaurant une relation plus transparente concernant les aspects financiers.

Afin de répondre à la Loi, il convient que les délégués se déterminent sur les mandats présentés en annexe de la convocation. De fait, M. le Président passe la parole aux délégués.

👉 M. Savio Michellod s'exprime au nom de la commune de Granges
Il tient d'abord à remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur l'élaboration des mandats de prestations.
Toutefois, la Commune de Granges propose de rajouter sous le point 4 « Financement des prestations » après la 5^{ème} puce un objectif à atteindre pour les lits long-séjour car pour l'instant il est uniquement mentionné pour le court séjour.

- M. Michel Savoy s'interroge sur cet objectif, qu'advient-il s'il n'est pas rempli ?
 - M. Damien Colliard tient à préciser qu'il apparaît évidemment que chaque directeur, respectivement les conseils de fondation, a pour objectif de remplir à 100% les lits long-séjour.
 - Mme Jacqueline Bourqui tient à mentionner qu'au travers de la coordination, on voit que l'objectif peut être atteint à ce jour car la demande correspond à l'offre.
 - Mme Anne-Lise Wittenwiler s'exprime en tant que présidente du conseil de fondation. Elle tient à rappeler que c'est une préoccupation journalière que de remplir les lits, tant par le directeur que par le conseil de fondation.
- Monsieur le Président demande à M. Savio Michellod s'il souhaite un vote.
M. Savio Michellod rétorque que cela était une proposition que le GT se chargera d'analyser.

👉 M. Michel Savoy se pose la question si le point 6 « bénéfices et déficits – prise en charge exceptionnelle des frais d'exploitation non couverts » se réfère à la loi abrogée de LEMS qui posait un cadre connu ou s'il y a des critères définis au sein du RSSV pour accepter ou invalider une prise en charge.

- Mme Jacqueline Bourqui rappelle que la volonté du mandat était qu'il soit basé sur 3 ans et que les conditions actuelles sans changement de structure perdurent.

Une attention forte a été mise pour créer une relation de transparence des comptes vis-à-vis de l'association de commune. C'est dans ce contexte que le point a été rajouté.

Si un excédent de charges de frais d'exploitation en lien avec l'entretien d'un parc aux biches par exemple était à constater, le RSSV pourrait alors déterminer que cela ne soit pas pris en charge si cela ne s'avère pas indispensable au bon fonctionnement d'exploitation.

➤ Monsieur Michel Savoy comprend bien mais il demande qu'une liste de critères soit déterminée à l'interne afin que le RSSV puisse se déterminer clairement et objectivement sur l'appréciation à donner.

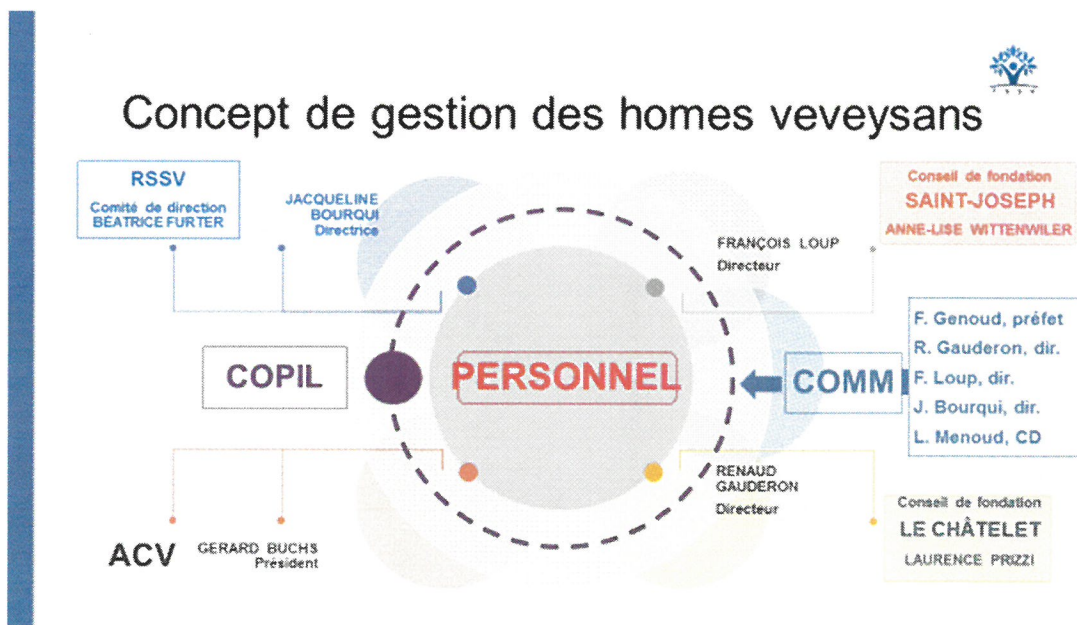
→ **Monsieur le Président conclut en mentionnant qu'une annexe sera établie en regard de la demande pertinente.**

→ **Selon le message, les annexes transmises avec la convocation et selon les explications données précédemment, l'Assemblée approuve à l'unanimité les deux mandats de prestations présentés.**

5. Présentation de l'avancement du projet « Avenir des EMS veveysans »

a. Organisation (rappel)

M. le Président explique comment le projet de concept de gestion des homes veveysans est mené par le biais d'une présentation.



Définition du concept :

Le Réseau Santé et Social de la Veveyse, le Conseil de fondation de la Maison Saint-Joseph et le Conseil de fondation du Châtelet, sous l'impulsion de l'Association des communes de la Veveyse et sous la haute surveillance du Préfet, d'une même voix et dans un même élan préparent l'intégration des homes médicalisés du district dans les structures politiques et opérationnelles existantes du RSSV.

Moyens :

Pour conduire ce projet, le Comité de direction du RSSV institue un comité de pilotage, crée trois groupes de travail et s'entoure de spécialistes externes et d'un coordinateur de projet.

But :

Au terme de ce projet, les homes médicalisés de Châtel-Saint-Denis et d'Attalens sont hiérarchiquement soumis aux contingences de gestion de la seule entité compétente qu'est le RSSV. Ils sont, en termes de responsabilités et d'appartenance, totalement détachés et indépendants des fondations qui les ont vus naître et grandir.

Objectif temporel :

Le Comité du RSSV veut atteindre son but dans un délai fixé au 1^{er} janvier 2021. Il tolère néanmoins que si la conduite du projet est freinée par d'inévitables et malencontreuses contingences, l'échéance du 1^{er} janvier 2022 deviendrait alors raisonnable.

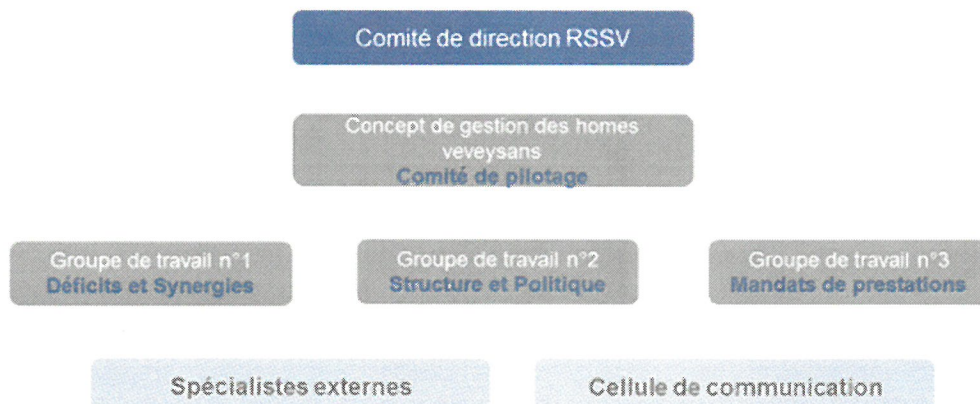
Organigramme :

Le Comité de direction du RSSV est l'organe compétent et responsable pour la conduite et la réalisation du projet. Il fixe les objectifs stratégiques et définit les exigences opérationnelles à sa direction. Il délègue toutes les compétences nécessaires au Comité de pilotage. Il s'abstient de toute intervention dans les processus délégués. Face aux situations extrêmes, il s'en réfère au Président de l'AD.

Le Comité de pilotage est composé des «décideurs» issus des institutions directement engagées par le projet. Il relaye les objectifs stratégiques du Comité de direction et les traduit en objectifs et missions opérationnelles.

Les Groupes de travail remplissent toutes les missions qui leur sont soumises par le Comité de pilotage. Ils n'interviennent pas dans la définition de la stratégie et ne traitent que les sujets de leur compétence. Par contre, ils communiquent en permanence avec le Comité de pilotage et lui signalent tous les éléments et constats dignes d'intérêt. Ils respectent la planification temporelle.

Les spécialistes externes sont exclusivement engagés par le Comité de direction ou sur proposition des groupes de travail. Ils opèrent uniquement sur mandat. Celui-ci doit contenir obligatoirement le début et la fin, les livrables et le coût.



b. Objectifs du projet

Objectifs stratégiques

Afin de remplir les exigences de la Loi sur les prestations médico-sociales et de répondre aux besoins de la population, le RSSV veut intégrer les homes médicalisés du district à son dispositif opérationnel.

Dans cette démarche, il peut compter sur le soutien total des communes de la Veveyse en amenant à son terme le projet : «Concept de gestion des homes veveysans».

Il fixe au 1er janvier 2021, l'entrée en vigueur de toutes les mesures ainsi engagées.

Objectifs qualitatifs

Nous sommes fiers de réaliser un projet dont l'aboutissement sera la naissance du plus important employeur du district avec environ 300 salariés. Nous considérons ce projet comme un vrai défi humain et sociétal.

Nous mettons le personnel au cœur de ce processus d'intégration et nous l'informons régulièrement de l'avancée du projet.

Nous offrons à la population des alternatives d'accueil de grande qualité.

c. Domaines-clés

M. le Président explique les différents thèmes ci-dessous à prendre pour mener à bien ce projet.

1. Objectifs stratégiques
2. Objectifs qualitatifs
3. Statuts
4. Patrimoine
5. Finances
6. Comptabilité
7. Ressources humaines
8. Personnel
9. Politique
10. Communication

En ce qui concerne le point 3, M. le Président mentionne que les statuts du RSSV sont en cours de révision. Il n'est pour l'instant qu'une information pour les délégués. En effet, le comité a donné un accord de principe sur l'avant-projet de révision des statuts. M. le Président passe la parole à Mme Christiane Ubertini.

Intervention de Mme Ubertini :

« Mesdames, Messieurs les Délégués
Mesdames et Messieurs,

L'intégration des homes au RSSV d'une part et la restructuration de la gouvernance pour la nouvelle période législative d'autre part, nécessite une nouvelle révision des Statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse.

Comme vous l'a expliqué notre Président de l'assemblée, ce travail a été confié sous forme de mandat à une spécialiste en droit, intégrée à l'un des groupes de travail dépendant du Comité Pilotage « Avenir EMS ».

Ce projet nous a été présenté en retour à notre séance de Comité de Direction du 4 septembre dernier.

Ce même Comité remercie Me Sarah Devaud pour la réalisation de ce travail. Un préavis de principe favorable a été formulé après relecture, remarques et compléments envoyés en retour.

Ce nouveau projet étant maintenant prêt pour l'étape suivante, il va vous être envoyé dans vos communes respectives ces prochains jours pour que vous puissiez en prendre connaissance, nous faire parvenir votre prise de position et vos éventuelles remarques.

Dans l'intervalle, nous restons à votre disposition en cas de questions complémentaires. »

M. le Président conclut en mentionnant que la révision des statuts est une étape politique qui arrivera à court terme. Il rappelle aussi que, comme Mme Ubertini l'a mentionné, la révision des statuts touche également la gouvernance du RSSV qui répond à une demande de l'Assemblée générale du 8 novembre 2018.

d. Prochaines étapes

Le point d n'est pas abordé à proprement dit, car il correspond aux éléments mentionnés en points 5 a, b, c et du point 6 du présent PV.

→ **Les délégués n'ont pas de questions sur l'ensemble des points abordés.**

6. Dépense extraordinaire (fonctionnement 2019) de Fr. 61'650.- pour le projet « Avenir des EMS veveysans »

a. Présentation détaillée des mandats externes justifiant la dépense

Mandat	Mandataire	Montant
Etablissement des nouveaux statuts et accompagnement de projet pour les questions juridiques	Me Sarah Devaud	CHF 16'500.--
Audit des comptes de la Maison St-Joseph	Fiduciaires Ruffieux-Butty	CHF 10'000.--
Analyse comparative des conditions d'emploi	Baechler FidU-TH	CHF 3'900.--
Analyse comparative des contrats LPP-PGM-LAA	Baechler FidU-TH	CHF 3'500.--
Etablissement des nouvelles conditions d'emploi et du règlement du personnel	Jacques Peiry	CHF 5'000.--
Spécialiste en management d'EMS	M. Roger Demierre	CHF 900.--
Coordination du projet	M. Joseph Aeby	CHF 4'000.--
Informatique, Autres frais	Divers	CHF 3'000.--
Jetons de présence pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019		CHF 14'850.--
Total		CHF 61'650.--

M. le Président commente le tableau transmis aux délégués avec la convocation et souligne que ce montant a été approuvé par le COPIL puis par le Comité de direction en date du 4 septembre.

→ **Les délégués n'ont pas de questions sur ce point.**

b. Approbation de la dépense

→ **Selon le message, les annexes transmises avec la convocation et selon les explications données précédemment, l'Assemblée approuve à l'unanimité la dépense extraordinaire sur le fonctionnement 2019 de FR. 61'650.-.**

7. Divers

a. Avenir du site

Le projet a été affiné et a bien progressé, en vue de la mise à l'enquête.

Depuis l'AG de mai 2019 :

- Les mandataires, Atelier 78 et Vallat Partenaires, ont accompagné la commission immeuble, le RSSV et les utilisateurs dans la finalisation de la récolte des besoins
- Les compléments du PAL de Châtel-st-Denis ont été mis à l'enquête et aucune opposition ne concerne le PAD «Sirius»
- Scénario 1 «travaux à court terme» toujours d'actualité
- Scénario 2 «travaux différés selon PAD / aspects juridiques» toujours d'actualité
- Le projet est toujours entouré des éléments tels que les modifications du PAL, du projet des LSI, de la révision du PAD et du projet de parking. Vient s'ajouter l'incertitude quant à la décision du tribunal cantonal.

La suite du projet

Mettre à l'enquête publique le projet, validé par le comité de direction et remis aux délégués à titre informatif, d'ici quelques semaines, toujours dans les buts définis et dans les affectations prévues.

Si les signaux sont au vert, alors le scénario 1 peut être appliqué :

- préparer le cahier des charges et organiser l'appel d'offre
- décider du budget sur la base des offres rentrées (vote des délégués)
- commencer les travaux à court terme

Si les signaux sont au rouge, alors le scénario 2 doit être appliqué :

- les travaux de rénovation sont différés dans l'attente de la révision du PAD et la clarification des aspects juridiques
- la recherche de locataires pour occuper le bâtiment «1972» doit être intensifiée

Conclusion

Plus que jamais, les questions de procédures au travers du PAL, du PAD et des aspects juridiques sont et restent au centre des préoccupations.

Afin de clarifier ceci, la commission immeubles et le comité sont convaincus de l'importance de déposer le dossier de mise à l'enquête.

La collaboration avec la Commune de Châtel-St-Denis est primordiale : PAL – PAD, projet de parking commun, coordination pour le futur chantier des LSI.

Pour le RSSV, les buts sont toujours les mêmes :

- privilégier les activités médico-sociales
- garantir un autofinancement des bâtiments existants par le biais des locations
- rester dans un prix de location attractif
- préserver la dynamique des partenaires intéressés

→ **Les délégués n'ont pas de questions sur le point « Avenir du site ».**

b. Autre

La première intervention est reprise mot pour mot.

👉 M. Marc Piccand s'exprime en tant que citoyen du district.

Mon épouse travaille aux soins à domicile et a soulevé quelques dysfonctionnements, il y a quelques temps en arrière. Depuis elle reçoit constamment des menaces et des choses de ce genre. Aujourd'hui même, la dernière en date où Madame la directrice l'a convoqué ce matin pour une discussion - je ne sais pas exactement la discussion puisque c'était confidentiel - mais elle m'a dit qu'elle ne devait pas venir ce soir puisque Madame la directrice lui avait signifié que si elle disait un mot à qui que ce soit, elle serait licencié sur le champ.

J'ai vu dans la presse qu'il y avait une quarantaine d'autres collaboratrices/collaborateur par très contents de leur traitement, alors j'ai deux questions :

- Est-ce qu'un directeur/rice peu importe de quel établissement ou entreprise en général a le droit de faire du chantage et des menaces à ses employés ?
- La deuxième question : pourquoi le comité cautionne ce genre d'actions, sans rien faire, sans rien dire alors qu'il y a une quarantaine de collaborateurs /rices pas contents et que cela continue comme avant ?

Alors voilà mes deux questions et j'aimerais avoir des réponses.

- M. le Président : pour votre deuxième question, il sera répondu de manière très générale par le comité, vu qu'elle s'adresse au comité. Pour la 1^{ère}, à mon sens, il s'agit complètement d'une affaire interne qui concerne, je dirais, même pas le comité et encore moins l'assemblée des délégués. Pour la 2^{ème} question qui est plus générale, est-ce que Mme Ubertini vous souhaitez répondre ?
- Madame Ubertini : Pas du tout, ce n'est pas le lieu.
- M. Piccand : Ce n'est jamais le lieu !
- Madame Ubertini : En effet, je suis navrée
- M. Piccand : Je suis un invité, ce n'est peut-être pas très poli de ma part mais à un moment donné ce n'est pas pour la presse, ni pour le syndicat que je le fais mais c'est au niveau familial car ça devient lourd et récurrent d'avoir un traitement comme en chine ou en URSS, chez nous, en Veveyse.
- M. le Président : Pour le fait d'être invité, vous avez raison, l'assemblée est ouverte au public. Après pour les affaires générales de restructuration du réseau, comme vous le savez très certainement, il y a un comité de pilotage qui avait été mis en place et qui a terminé son mandat. Il a rendu ses conclusions au comité et à la direction avec la mise en place d'un plan d'action, engagement dans un futur très proche d'un chef de projet. La volonté et l'objectif de restructuration du service était très important : la mise en place, qui dépend plus du personnel, d'une commission du personnel, un poste de Santé et Sécurité au travail. De manière générale, je ne travaille pas au RSSV mais il y a quand même des améliorations importantes à constater tant au niveau des heures

supplémentaires, des absences maladies, etc. Après en ce qui concerne les relations entre la direction et le personnel, ou les relations entre le comité de direction, la direction et le personnel, encore une fois ce n'est pas la place de l'assemblée des délégués d'en parler, puisque les délégués ne sont pas forcément ou même pas du tout aux faits de ce qui se passe. Donc là il y a des procédures qui permettent de régler ces choses-là par un autre biais et un autre endroit.

- M. Piccand : Juste à la 1ère question, oui/non : est-ce un directeur/rice peut faire du chantage et des menaces à ses employés ?
- M. le Président : Je n'ai absolument pas à répondre à cette question vu que la situation ne m'est pas connue. Dans la logique, on pourrait vous répondre non. Mais encore une fois la question est biaisée vu que la question est ciblée, donc ce n'est encore une fois pas le lieu. Après si Mme Bourqui souhaite répondre, ce n'est pas du tout une obligation, vous pouvez le faire. Mais ce n'est pas une obligation. J'ai pris le choix personnel d'accepter que M. Piccand s'exprime étant donné qu'on est dans une situation démocratique, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec le comité puisqu'on est deux pouvoirs séparés. C'est peut-être une petite difficulté à régler dans les prochains statuts car ce n'est pas évident pour le président de l'assemblée de savoir comment réagir dans ce genre de situation mais je ferme la parenthèse. Madame Bourqui souhaitez-vous vous exprimer ou pas.
- Mme Bourqui : S'agissant du dossier d'un collaborateur, je ne prononcerai pas sur le dossier d'un collaborateur, en aucun cas. Je suis liée au secret de fonction et je tiens à le rester. D'autre part le réseau a pour habitude de tenir des procès-verbaux de ce qui se dit, d'indiquer les voies de recours à des collaborateurs, s'ils ont besoin de faire recours, et pour tout collaborateur les voies sont les mêmes.
- M. le Président : je crois savoir que le règlement du personnel est assez précis pour ces cas-là, si je ne me trompe ?
- Mme Bourqui : oui, ce sont des procédures connues.

- 👉 M. Michel Savoy tient à rappeler que le mandat de prestations approuvé ce soir est rétroactif. Il est un bon outil pour travailler et avancer positivement.
M. Savoy rappelle que 60% des homes fribourgeois ont un bénéfice ; pourquoi à Châtel on n'y arriverait pas ?

Si on veut éviter et prévenir des potentiels déficits, M. Savoy invite le RSSV à re/prendre connaissance des budgets en cours et à travailler dès demain pour arriver à une situation satisfaisante lors de l'Assemblée de novembre afin de conserver cet esprit positif.

- M. le Président informe qu'une très bonne collaboration est engagée entre le GT le directeur de la Maison St-Joseph et le conseil de fondation.
- 👉 M. Gérard Buchs, participant audit GT, a pris connaissance du lourd déficit de la Maison St-Joseph qui avoisine les CHF 500'000 pour 2020. Il aimerait savoir aujourd'hui ce que le comité directeur a fait ou entrepris pour équilibrer/diminuer la situation alors que dans 6 semaines il y a l'assemblée générale. Pour rappel, il

y a une année, il avait demandé à ce que les budgets soient équilibrés sous peine d'être refusés.


- Mme Wittenwiler informe qu'au niveau du Conseil de fondation, ils ont fait le maximum. Etant donné qu'elle n'était pas au comité du 4 septembre, lors de la 1^{ère} relecture, elle ne sait pas ce qui a été entrepris.
- Mme Emonet tient à souligner qu'elle comprend bien que cela a été demandé lors de l'AD de novembre 2018 ; elle rappelle également que des mesures depuis ont été engagées, telles que l'analyse financière de la Maison St-Joseph, ou l'étude de synergies. Mais comment faire ? Quelle est la solution ? De dire que c'est au comité de gérer, c'est une chose et le comité souhaite avancer mais pour l'instant il n'y a pas de miracles et pour rappelle le taux de couverture est atteint.
- M. Buchs trouve qu'il y a un paradoxe entre les chiffres pour l'instant et a l'impression d'aller droit dans le mur. Il rappelle que le déficit cumulé est de plus de 2 millions.
- M. Ducrot tient à spécifier que ce n'est pas un travail qui se fait facilement car on doit s'attaquer à l'opérationnel et faire un travail à l'interne qui n'est pas du ressort du comité de direction. Tout le monde poursuit le même objectif mais c'est un travail de longue haleine. Il faut laisser le temps au temps.
- Le mandat de prestation est une 1^{ère} étape, par la suite il y aura sûrement des économies potentielles à faire. Les charges liées peuvent être modifiées mais à plus longue échéance. La sagesse prime.
- M. Colliard, membre du conseil de fondation, informe que des pistes d'amélioration ont été établies. Une fois l'entité en place les synergies pourront se faire. Un exercice n'est pas suffisant pour s'en rendre compte. Des solutions pérennes doivent être trouvées.
- M. Fahrni indique qu'un rapprochement des deux directeurs a été entrepris pour l'élaboration des budgets et pour uniformiser les manières de pratique. Le chemin est long, c'est sûr.

En conclusion, M. le Président remercie le comité, la vice-présidente notamment, le COPIL, le personnel du RSSV, la directrice et la secrétaire pour le travail accompli, responsables de service, collaborateurs et les spécialistes externes. De plus, il remercie les délégués de leur participation ainsi que la presse pour leur présence. Un grand merci à la commune hôte et à l'auberge de la Croix-Fédérale.

St-Martin, le 25 septembre 2019/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 6 novembre 2019